

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3229

31 décembre 2011

SOMMAIRE

A.C. Consulting	154992	LSREF2 A. F. Investments S.à r.l.	154958
Axxion S.A.	154965	Lusalux S.A.	154962
Banking Services Luxembourg S.à r.l. ...	154965	Manica S.A.	154961
BC Kane S.à r.l.	154950	Marygold S.A.	154961
BCSP V CE Lux I S.à r.l.	154951	MasBeaC Soparfi S.à r.l.	154960
BFT Lux Fund	154950	Massalia Shopping Centre S.à r.l.	154959
Blitz Investments S.à r.l.	154952	Medico Holding S.A.	154962
Carpets and International Textiles S.A., SPF	154961	Medico Holding S.A.	154963
Clarity Capital S.A.	154954	Medico Holding S.A.	154952
Cushman & Wakefield Luxembourg Hol- dings S.à r.l.	154952	Mikado S.A.	154963
DB Valoren S.à r.l.	154964	Monaghan Investments S.à r.l.	154961
Eburon S.A. SPF	154989	Natalfin S.A.	154964
European Financial Stability Facility	154952	New India Capital S.A.	154964
Evermarj Holding	154952	Opera Masters Management S.à r.l.	154964
Fiduciaire PMK S.A.	154946	Opera Masters SCA SICAR	154979
Financière Pyl S.à r.l.	154956	P 1 S.A.	154979
FMI S.A.	154946	Palamon Collection Holdco S.à r.l.	154956
Fondation Francois-Elisabeth	154949	Parquet Böhm S. à r. l.	154979
Fondation Francois-Elisabeth	154948	Prado Investissement S.A.	154988
Geep Maisons S.A.	154956	Rahmqvist International S.A.	154982
Gizmo S.A.	154957	Salveo Holding S.A.	154989
HA-K S.à r.l.	154985	Scottish Holdings (Luxembourg)	154965
Hein Kältetechnik S.à r.l.	154957	Suncoast S.A.	154978
Hoffmann Wohndesign und Baugestaltung S.à r.l.	154980	Taekwondo Lintgen a.s.b.l.	154953
KHEPHREN Daux Invest S.C.A.	154958	Transcom WorldWide S.A.	154989
Koch Chemical Technology European Treasury S.à r.l.	154959	Vestar CCS 1 S.à r.l.	154959
Koch Chemical Technology LP2 S.à r.l. .	154960	Vestar CCS 2 S.à r.l.	154962
LRC Install Särl	154990	Vestar CCS 3 S.à r.l.	154979
		Vestar CCS 4 S.à r.l.	154985
		ZapHolding S.A.	154992

**FMI S.A., Société Anonyme,
(anc. Fiduciaire PMK S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 34.488.

L'an deux mille onze, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FIDUCIAIRE PMK S.A., établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 34.488, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 40 du 2 février 1991. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 342 du 2 juillet 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Arlette SIEBENALER, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Solange WOLTER, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cent actions sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en FMI S.A.

2. Modification de l'objet social et, par conséquent, de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la vente, l'échange et la promotion d'immeubles bâtis et non bâtis, la prise à bail, la location de toute propriété immobilière avec ou sans promesse de vente, l'administration, la gérance et l'exploitation de tout immeuble pour compte de tiers, ainsi que le home staging.

La société a également pour objet tous services administratifs et de secrétariat à toutes entreprises, organisations et sociétés, de même que tous services de gestion, de surveillance et d'expertise de tous genres en matière économique et commerciale.

Elle pourra promouvoir, préparer et réaliser la constitution, la formation, la fusion, la concentration, la réorganisation de toutes entreprises, quels qu'en soient les objets ou les formes, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société a encore pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

3. Acceptation de la démission du poste d'administrateur et décharge à I.G. INVESTMENTS S.A., 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

4. Election d'un nouvel administrateur, Madame Frédérique FERY, agent immobilier, née le 02/04/1965 à Saint-Mard (B), demeurant 30, rue des Romains, L-8041 Strassen.

5. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en FMI S.A., et de modifier, par conséquent, l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FMI S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et, par conséquent, l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la vente, l'échange et la promotion d'immeubles bâtis et non bâtis, la prise à bail, la location de toute propriété immobilière avec ou sans promesse de vente, l'administration, la gérance et l'exploitation de tout immeuble pour compte de tiers, ainsi que le home staging.

La société a également pour objet tous services administratifs et de secrétariat à toutes entreprises, organisations et sociétés, de même que tous services de gestion, de surveillance et d'expertise de tous genres en matière économique et commerciale.

Elle pourra promouvoir, préparer et réaliser la constitution, la formation, la fusion, la concentration, la réorganisation de toutes entreprises, quels qu'en soient les objets ou les formes, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société a encore pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de I.G. INVESTMENTS S.A. de son mandat d'administrateur et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame Frédérique FERY, agent immobilier, née le 02/04/1965 à Saint-Mard (B), demeurant 30, rue des Romains, L-8041 Strassen.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER, P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51766. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161608/108.

(110188467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Fondation Francois-Elisabeth, Fondation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 9, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg G 86.

Constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 1992, publié au Mémorial C N° 449 du 7 octobre 1992. Approuvée par arrêté grand-ducal du 29 juin 1992, publié au Mémorial C N° 556 du 28 novembre 1992. Statuts modifiés en date du 19 juillet 2000 par acte du même notaire, publié au Mémorial C N° 175 du 7 mars 2001.

Approuvé par arrêté grand-ducal du 1^{er} septembre 2000

Bilan au 31 décembre 2009 (exprimé en EUR)

ACTIF		PASSIF	
ACTIF IMMOBILISE	129 052 777,87	CAPITAUX PROPRES	84 183 591,52
ACTIF CIRCULANT	51 798 069,81	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	18 315 128,48
COMPTES			
DE REGULARISATION	530 581,76	DETTES	73 728 818,50
		COMPTES DE REGULARISATION	31 056,43
		BENEFICE DE L'EXERCICE	5 122 834,51
	<u>181 381 429,44</u>		<u>181 381 429,44</u>

Comptes de profits et pertes au 31 décembre 2009 (exprimé en EUR)

RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 997 068,10
AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	8 672 405,61
RESULTAT FINANCIER	-973 415,58
RESULTAT COURANT	3 701 921,93
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 420 912,58
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>5 122 834,51</u>

Budget de l'exercice 2010 (exprimé en EUR)

CHARGES D'EXPLOITATION	-148 352 057,00
RESULTAT FINANCIER	-881 525,00
PRODUITS D'EXPLOITATION	141 696 984,00
AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	8 672 964,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>1 136 366,00</u>

Composition du Conseil d'Administration pour l'exercice 2009

Monsieur Raymond LIES, directeur général et médical, Kayl

Madame Marie-Eugénie KNEPPER, en religion Sœur Marie-Eugénie KNEPPER, Luxembourg

Madame Paule DETAMPEL, en religion Sœur Paule DETAMPEL, Luxembourg

Monsieur Franz SCHILTZ, Gostingen

Monsieur le Chanoine Mathias SCHILTZ, Vicairé Général, Luxembourg

Monsieur Romain MAUER, employé, Luxembourg

Monsieur Frank WAGENER, Brouch

Monsieur Norbert NICK, retraité, Esch/Alzette

Monsieur Claude SEYWERT, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Fondation François-Elisabeth
Dr Raymond Lies / Christian Oberlé
Administrateur-Directeur Général / Directeur Administratif

Référence de publication: 2011162836/54.

(110188459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Fondation Francois-Elisabeth, Fondation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 9, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg G 86.

Constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 1992, publié au Mémorial C N° 449 du 7 octobre 1992. Approuvée par arrêté grand-ducal du 29 juin 1992, publié au Mémorial C N° 556 du 28 novembre 1992. Statuts modifiés en date du 19 juillet 2000 par acte du même notaire, publié au Mémorial C N° 175 du 7 mars 2001.

Approuvé par arrêté grand-ducal du 1^{er} septembre 2000

Bilan au 31 décembre 2010

(exprimé en EUR)

ACTIF		PASSIF	
ACTIF IMMOBILISE	119 801 798,54	CAPITAUX PROPRES	83 502 570,51
ACTIF CIRCULANT	65 188 824,18	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	22 915 042,71
COMPTES			
DE REGULARISATION	238 355,69	DETTES	72 764 218,42
		COMPTES DE REGULARISATION	20 006,65
		BENEFICE DE L'EXERCICE	6 027 140,12
	<u>185 228 978,41</u>		<u>185 228 978,41</u>

Comptes de profits et pertes au 31 décembre 2010

(exprimé en EUR)

RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 292 602,91
AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	8 692 180,36
RESULTAT FINANCIER	-679 068,40
RESULTAT COURANT	2 720 509,05
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 306 631,07
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>6 027 140,12</u>

Budget de l'exercice 2011

(exprimé en EUR)

CHARGES D'EXPLOITATION	-148 459 633,00
RESULTAT FINANCIER	-732 886,00
PRODUITS D'EXPLOITATION	142 222 623,00
AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	8 329 954,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>1 360 058,00</u>

Composition du Conseil d'Administration pour l'exercice 2010

Monsieur Raymond LIES, directeur général et médical, Kayl
Madame Marie-Eugénie KNEPPER, en religion Sœur Marie-Eugénie KNEPPER, Luxembourg
Madame Paule DETAMPEL, en religion Sœur Paule DETAMPEL, Luxembourg
Monsieur Franz SCHILTZ, Gostingen
Monsieur le Chanoine Mathias SCHILTZ, Vicaire Général, Luxembourg
Monsieur Romain MAUER, employé, Luxembourg
Monsieur Frank WAGENER, Brouch
Monsieur Norbert NICK, retraité, Esch/Alzette
Monsieur Claude SEYWERT, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Fondation François-Elisabeth
Dr Raymond Lies / Christian Oberlé
Administrateur-Directeur Général / Directeur Administratif

Référence de publication: 2011162837/54.

(110188465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

BC Kane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 148.704.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161515/10.

(110188293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

BFT Lux Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 133.870.

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille onze, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable BFT LUX FUND, ayant son siège à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2834 du 7 décembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 133870.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 mars 2009, publié au Mémorial numéro 837 du 20 avril 2009.

L'assemblée («l'Assemblée») est ouverte à 15.00 heures et est présidée par Madame Laetitia BCEUF, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire de l'Assemblée Madame Alexandra SCHMITT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'Assemblée a élu aux fonctions de scrutatrice Madame Christelle VAUDEMONT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant donc été constitué, le Président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

I.- Toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés par courrier recommandé aux actionnaires le 7 novembre 2011.

II.- L'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire est le suivant:

- 1.- Présentation du rapport du Liquidateur et des Comptes de liquidation
- 2.- Présentation du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé à la liquidation
- 3.- Acceptation des comptes de liquidation
- 4 - Présentation des rapports du liquidateur de 2010 et 2011
- 5.- Résiliation des contrats relatifs à la société
- 6.- Décharge du Liquidateur et au Réviseur d'Entreprises agréé à la liquidation pour l'exécution de leur mandat
- 7.- Clôture de la liquidation
- 8.- Désignation de l'endroit où seront déposés les livres et documents sociaux de la Sicav pendant une période de 5 ans suivant la clôture de liquidation.
- 9.- Divers.

III.- Les actionnaires présents et représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux ont été renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'Assemblée. Ladite liste sera enregistrée avec le présent acte et les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau seront annexées à ce document, pour être enregistrées avec le présent acte.

IV.- Il résulte de ladite liste de présence que sur une (1) action en circulation, une (1) action est présente ou dûment représentée à l'Assemblée, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première Résolution

Le liquidateur présente son rapport aux actionnaires sur les comptes concernant la période de liquidation.

Deuxième Résolution

Le Réviseur agréé présente son rapport aux actionnaires sur les comptes concernant la période de liquidation.

Troisième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires accepte les comptes de liquidation qui lui est présenté.

Quatrième Résolution

Le liquidateur présente son rapport aux actionnaires sur les comptes concernant la période 2010 et 2011.

Cinquième Résolution

L'assemblée générale décide de résilier tous les contrats relatifs à la Société.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière au liquidateur et au Réviseur agréé à la liquidation pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

Septième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires prend connaissance de ce que toutes les dettes de la Société ont été payées et que le boni de liquidation dû aux actionnaires leur sera payé dans le mois qui suit la présente assemblée et décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Huitième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'ancien siège social de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.10 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le document ayant été lu aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur prénom, nom et lieu de résidence, lesdites personnes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. BŒUF, A. SCHMITT, C. VAUDEMONT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51488. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161519/74.

(110188610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

BCSP V CE Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.014.

—
EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré avec effet au 16 novembre 2011 à l'adresse suivante:

30, boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011162814/16.

(110188292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

**Cushman & Wakefield Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Blitz Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-8008 Strassen, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 162.686.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 novembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011161541/12.

(110188157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

European Financial Stability Facility, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.414.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 218/2011 en date du 2 août 2011 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320

L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2011161586/15.

(110188256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Evermarj Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 163.459.

Les statuts coordonnés au 09/11/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28/11/2011.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2011161596/12.

(110188593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Medico Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 46.316.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'assemblée générale du 21 octobre 2011 a pris la résolution suivante:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme Medico Holding S.A., en liquidation, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen.

Signatures.

Référence de publication: 2011162879/15.

(110188278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Taekwondo Lintgen a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7452 Lintgen, 21, rue Kasselt.

R.C.S. Luxembourg F 8.917.

— STATUTS

Chapitre 1^{er} . Dénomination, Siège, Objet et Durée

Art. 1^{er} . L'association porte la dénomination de TAEKWONDO LINTGEN a.s.b.l. et est régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Art. 2. Le siège social de l'association est établi à L-7452 Lintgen 21, rue Kasselt. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du comité.

Art. 3. L'association a pour objet l'enseignement, la pratique et la promotion de l'art martial coréen "TAEKWONDO" au Grand-Duché de Luxembourg, par l'organisation d'entraînements, de cours et de toutes manifestations sportives ou autres, utiles à l'atteinte du but social. Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales ayant un but identique au sien.

Art. 4. L'association a été constituée le 9 mai 2011 à Lintgen pour une durée illimitée.

Chapitre 2. Membres.

Art. 5. L'association se compose de membres actifs et honoraires.

Art. 6. Le nombre de membres actifs ne pourra être inférieur à 3. Pourront être membres toutes les personnes physiques qui auront été admises par le comité et qui auront payé leur cotisation. Le comité pourra rejeter une demande d'admission en qualité de membre actif ou honoraire, sans en faire connaître les motifs à l'intéressé et sans que celui-ci ait un recours quelconque.

Art. 7. Toute admission entraîne de plein droit l'adhésion aux statuts, règlements et décisions de l'association ou de ses organes.

Art. 8. Peut devenir membre donateur, toute personne qui contribue à la prospérité de l'association par un appui moral ou financier. Le membre donateur n'a pas le droit de vote.

Art. 9. La qualité de membre se perd, soit par démission écrite, soit par non-paiement de la cotisation annuelle ou par exclusion prononcée par l'assemblée générale à la majorité de deux tiers des membres présents.

Chapitre 3. Administration

Art. 10. L'association est gérée par un comité composé de trois membres au moins. Le comité devra toujours se composer d'un nombre impair de membres entre trois(3) et neuf(9) dont le président, le secrétaire et le trésorier. Les membres du comité sont élus pour une période de deux ans par l'assemblée générale. Le comité reste renouvelable par moitié tous les deux ans à l'assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 11. Les candidatures au comité sont à adresser par écrit au secrétaire ou au président au moins 48 heures avant l'assemblée générale.

Art. 12. Les membres du comité procèdent à la répartition des charges à la simple majorité des voix. Ces charges concernent notamment les fonctions de président, de secrétaire et de trésorier. Le comité prend ses décisions à la simple majorité des voix des membres présents. En cas de parité des voix, celle du président est prépondérante. Un compte-rendu de chaque réunion du comité est rédigé par le secrétaire ou en cas de défaut de celui-ci, par un autre membre du comité.

Le comité se réunit sur convocation du président ou du secrétaire aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige.

Art. 13. Le président et le secrétaire sont chargés de la correspondance. Le président signe conjointement avec le secrétaire tous les actes et pièces. Ils peuvent être remplacés par un autre membre du comité, mais seulement avec l'accord préalable du président.

Art. 14. Le trésorier est chargé de la comptabilité de l'association. Pour toute dépense extraordinaire, le trésorier est tenu d'attendre l'approbation du comité.

Art. 15. Les deux réviseurs de caisse, désignés chaque année par l'assemblée générale, en dehors du comité, exercent le contrôle des livres de caisse sur base des pièces à l'appui; ils proposent la décharge à donner au trésorier et peuvent faire toutes observations utiles et nécessaires.

Art. 16. La cotisation annuelle (ou semestrielle) est fixée par l'assemblée générale sur proposition du comité. Aucun membre sortant n'a droit à la restitution de ses cotisations.

Chapitre 4. Assemblée générale

Art. 17. L'assemblée générale se réunit annuellement à une date et à un lieu à fixer par le comité.

Elle est convoquée par le président de l'association et adressée au moins une semaine à l'avance à tous les membres actifs et honoraires, ensemble avec l'ordre du jour.

Art. 18. Les délibérations sont valables quel que soit le nombre de membres présents. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. Seulement les membres effectifs majeurs bénéficient d'une voix délibérative à l'assemblée générale.

Art. 19. Les décisions de l'assemblée générale sont inscrites dans un rapport spécial signé par le comité.

Chapitre 5. Modifications des statuts

Art. 20. Les modifications des statuts se font conformément aux articles 4 à 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Chapitre 6. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association sont prononcées par application des articles 18 à 25 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, tout avoir ou bien subsistant après règlement ou provision pour règlement des frais de liquidation, dettes et masse passive, sera transféré à une association à désigner par l'assemblée générale.
Signature.

Référence de publication: 2011162906/69.

(110188257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Clarity Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 145.696.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven,
on seventeenth day of the month of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr James WANG, company director, residing at 251 Chung-Cheng Road, Shih-Lin, Taiwan,
here represented by:

Mrs Sofie VAN HERZEELE, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,
by virtue of a proxy given to her in Luxembourg, on 14 January 2010,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary,
will remain annexed to the present deed for registration purposes,

hereafter referred to as "the Principal",

The appearing proxy holder, acting in said capacities, declared and requested the notary to act:

I.- That the company "CLARITY CAPITAL S.A., a "société anonyme", established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 145 696, has been incorporated pursuant to notarial deed enacted by the undersigned notary, on 1 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 898 on 28 April 2009, page 43078 (here after "the Company").

The Articles of Incorporation of the Company have never been amended since.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (31'200.- EUR) divided into three thousand one hundred and twenty (3'120) ordinary shares with a par value of TEN EURO (10.- EUR), each fully paid up in cash.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company "CLARITY CAPITAL S.A.", prenamed;

IV.- That the Principal has acquired all three thousand one hundred and twenty (3'120) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the Principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the Principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

VIII.- That the Company's register of shareholders is cancelled in the presence of the undersigned notary.

IX.- That the Principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur James WANG, directeur de société, demeurant à 251 Chung-Cheng Road, Chih-Lin, Taiwan,
ici représenté par:

Madame Sofie VAN HERZEELE, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 14 janvier 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

ci-après dénommée: «le Mandant»,

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «CLARITY CAPITAL S.A.» une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 145 696, a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 1^{er} avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 898 du 28 avril 2009, page 43078 (ci-après: «la Société»).

Que les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élevé actuellement à TRENTE ET UN MILLE DEUX CENTS EUROS (31'200.- EUR) divisé en trois mille cent vingt (3'120) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) par action, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «CLARITY CAPITAL S.A.», prédésignée.

IV.- Que le Mandant est devenu propriétaire de toutes les trois mille cent vingt (3'120) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le Mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandants jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le Mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes parties comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms prénoms usuels, états et demeures, ladite personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. WANG, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15560. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011161553/95.

(110188646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Palamon Collection Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.417.225,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 124.971.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2010 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 25 juillet 2011, sous la référence L110118933 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161854/13.

(110188354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Financière Pyl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.100.400,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.977.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161611/11.

(110188149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Geep Maisons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 48.305.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

HANELL INVESTMENTS S.A., immatriculée à Belize sous le numéro 16.012, avec siège social à Belize, Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O.Box 1777, Belize City,

ici représentée par Monsieur Philippe Chantereau en vertu d'un mandat général donné à Belize City, Belize, le 8 janvier 2001.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme GEEP MAISONS S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée par acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, notaire alors de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juillet 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 466 en 1994;

- La société a actuellement un capital social de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SIX EUROS ET SOIXANTE NEUF CENTS (EUR 30.986,69) représenté par 100 actions sans désignation de valeur nominale, elles-mêmes divisées en dix (10) actions ordinaires de classe A et quatre-vingt-dix (90) actions privilégiées de classe B, toutes intégralement libérées.

- toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir HANELL INVESTMENTS S.A.,
- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société GEEP MAISONS S.A. à la date de ce jour;
- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.
- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société GEEP MAISONS S.A.

Les livres et documents comptables de la société GEEP MAISONS S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51765. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161630/45.

(110188452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Hein Kältetechnik S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 90.985.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/11/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2011161660/12.

(110188481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Gizmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.771.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le quatorze novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «MARYBROOK OVERSEAS S.A.», une société constituée et existant sous les lois de la République du Panama, établie et ayant son siège social à MMG Bldg., East 53rd Street, Panama-City (République du Panama),

ci-après désignée: «le mandant».

Lequel mandant est ici représenté par:

Madame Orietta RIMI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

ci-après désignée: «la mandataire»,

en vertu d'une procuration générale donnée à Luxembourg, le 08 novembre 2011,

ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «GIZMO S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 38 avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 139 771, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 06 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1785 du 19 juillet 2008 et dont les statuts ne furent jamais modifiés depuis.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trente et dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est devenu successivement propriétaire de toutes les trois cents dix (310) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

IV.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VI.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VII.- Que les certificats d'actions au porteur ou le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour, en présence du notaire instrumentaire.

VII.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. RIMI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15451. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011161638/48.

(110188479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

KHEPHREN Daux Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.424.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161738/10.

(110188353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

LSREF2 A. F. Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.561.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161806/10.

(110188657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Massalia Shopping Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.914.

Les comptes annuels pour la période du 18 juin 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161818/11.

(110187920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Vestar CCS 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.311.

Il résulte des résolutions de l'Associé en date du 18 novembre 2011 de la société Vestar CCS 1 S.à r.l. que l'actionnaire a pris la décision suivante:

1. Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} juillet 2010:

Monsieur Steven Della Rocca, né le 17 mars 1955, à New York, aux Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse privé 860 Pequot Ave, Southport, CT 06890, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vestar CCS 1 S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2011162913/17.

(110188594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Koch Chemical Technology European Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.502,00.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.215.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 octobre 2011 que la personne suivante a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat:

- Monsieur Robert J. Gibson, né le 30 mai 1974 à Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

II/ Il résulte des résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet immédiat et pour une durée illimitée à la fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Horacio J. Somoya, né le 3 janvier 1976 au San Salvador de Jujuy, Argentine, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange,

- Monsieur Manuel Martinez, né le 2 juin 1954 à La Coruna, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange.

III/ Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance à la même date que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée illimitée à la fonction de gérant délégué de la Société:

- Monsieur Manuel Martinez, prénommé.

Depuis lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- Monsieur Matthew Flamini, né le 26 octobre 1964 à Woodbury, New-Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, gérant;

- Madame Jeanne Renée Hernandez, née le 18 juillet 1966 à Neodesha, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, gérant;

- Monsieur Horacio J. Somoya, prénommé, gérant;

- Monsieur Manuel Martinez, prénommé, gérant et gérant délégué à la gestion journalière.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 novembre 2011.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff, L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2011161722/36.

(110188531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Koch Chemical Technology LP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 175.038.262,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.220.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 octobre 2011 que la personne suivante a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat:

- Monsieur Robert J. Gibson, né le 30 mai 1974 à Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

II/ Il résulte des résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet immédiat et pour une durée illimitée à la fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Horacio J. Somoya, né le 3 janvier 1976 au San Salvador de Jujuy, Argentine, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange,

- Monsieur Manuel Martinez, né le 2 juin 1954 à La Coruna, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Zone industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange.

III/ Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance à la même date que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée illimitée à la fonction de gérant délégué à la gestion journalière de la Société:

- Monsieur Manuel Martinez, prénommé.

Depuis lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- Monsieur Matthew Flamini, né le 26 octobre 1964 à Woodbury, New-Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, gérant;

- Madame Jeanne Renée Hernandez, née le 18 juillet 1966 à Neodesha, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, gérant;

- Monsieur Horacio J. Somoya, prénommé, gérant;

- Monsieur Manuel Martinez, prénommé, gérant et gérant délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 novembre 2011.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff, L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2011161725/36.

(110188514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

MasBeaC Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 124.484.

—
Remplace le dépôt: L110166350

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011161819/11.

(110188400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Monaghan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161821/10.

(110187913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Manica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 60.089.

Le Bilan au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011161823/10.

(110188671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Carpintex S.A., SPF, Carpets and International Textiles S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 20.816.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 novembre 2011 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateurs de Joseph WINANDY, Koen LOZIE et de COSAFIN S.A. dont le siège social est situé 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg (représentée par Monsieur Jacques BORDET, demeurant 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg), ainsi que du Commissaire aux comptes, Monsieur Pierre SCHILL.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 30 septembre 2012.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011163134/18.

(110189579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Marygold S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 27.952.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Sam Reckinger n'a pas été renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2005.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161825/10.

(110188181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Vestar CCS 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.312.

Il résulte des résolutions de l'Associé en date du 18 novembre 2011 de la société Vestar CCS 2 S.à r.l. que l'actionnaire a pris la décision suivante:

1. Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} juillet 2010:

Monsieur Steven Della Rocca, né le 17 mars 1955, à New York, aux Etats-Unis d'Amerique, ayant pour adresse privé 860 Pequot Ave, Southport, CT 06890, Etats-Unis d'Amerique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vestar CCS 2 S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2011162914/17.

(110188599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Medico Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 46.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen.

Signatures.

Référence de publication: 2011161827/10.

(110188307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Lusalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 54.832.

DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société HANSEN INVEST LTD, ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, Republic of Seychelles, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 3 novembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société LUSALUX S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, a été constituée suivant acte notarié en date du 2 mai 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 384 du 9 août 1996. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 12 novembre 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 39 du 30 janvier 1997;

- que le capital social de la société LUSALUX S.A. converti en EURO s'élève actuellement à CINQUANTE CINQ MILLE SEPT CENT SOIXANTE SEIZE EUROS ET QUATRE CENTS (EUR 55.776,04) représenté par DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE (2.250) actions d'une valeur nominale de VINGT-QUATRE EUROS ET SOIXANTE DIX-HUIT CENTS (EUR 24,78) chacune, entièrement libérées;

- que HANSEN INVEST LTD, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 octobre 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 octobre 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. LOUTSCH, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, Le 15 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50595. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161809/58.

(110188285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Medico Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 46.316.

Le bilan de clôture de la liquidation au 21/10/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen.

Signatures.

Référence de publication: 2011161828/11.

(110188309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Mikado S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 33.231.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011161829/10.

(110188032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

DB Valoren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.168.679.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.379.

—
Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss der Alleingesellschafterin vom 26. Oktober 2011

Die Alleingesellschafterin beschloss, die bisherigen Geschäftsführer der Gesellschaft

- Herrn Lutz Robra, Bankdirektor, geschäftsansässig 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg,
- Herrn Dr. Herbert Schaffner, Bankdirektor, geschäftsansässig 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg,
- Herrn Andreas E. Siewert, Bankdirektor, geschäftsansässig 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, und
- Herrn Jurgen Schweig, Bankdirektor, geschäftsansässig 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,

mit sofortiger Wirkung erneut als Geschäftsführer der Gesellschaft für eine Dauer von sechs (6) Jahren zu bestellen; die erneut bestellten Geschäftsführer werden ab sofort, laut Gesellschaftervertrag, das Geschäftsgremium der Gesellschaft bilden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fur die DB Valoren S.à r.l.

Référence de publication: 2011163177/19.

(110188866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

New India Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.752.

—
Par la présente, nous vous informons que nous avons démissionnons de notre mandat de Commissaire aux Comptes de la société New India Capital S.A., avec effet au 27 septembre 2011.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

CAS Services SA

Signatures

Référence de publication: 2011161834/12.

(110187903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Natalfin S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 134.154.

—
La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011161835/11.

(110187969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Opera Masters Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.891.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161844/10.

(110188235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Banking Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.
R.C.S. Luxembourg B 72.120.

*Auszug aus dem Beschluss des Alleingesellschafters
der Banking Services Luxembourg S.à r.l. vom 26. September 2011*

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Oktober 2011 an folgende Adresse zu verlegen: Luxembourg, 3, rue des Labours, 1912 Luxembourg

Zweiter Beschluss

Der Alleingesellschafter nimmt den Rücktritt von Frau Elvira Weber und Herrn Hermann Lex von Ihren Ämtern als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Oktober 2011 zur Kenntnis.

Dritter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, folgende Personen zu neuen Geschäftsführern der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Oktober 2011 auf unbestimmte Zeit zu ernennen:

Herrn Dr. Johannes Scheel, geboren am 26. November 1955 in Kiel, beruflich ansässig in Luxembourg, 38, avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg,

Herrn Gerd Kiefer, geboren am 29. März 1968 in Merzig, beruflich ansässig in Luxembourg, 38, avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg,

Herrn Philipp Graf, geboren am 31.3.1978 in Herdecke, beruflich ansässig in 38, avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, mit Wirkung zum 1. Oktober 2011 zu neuen Geschäftsführern der Gesellschaft zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 25. November 2011.

Patrick Weydert / Holger Wern.

Référence de publication: 2011163803/26.

(110189733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Axxion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 82.112.

wir teilen Ihnen mit, dass sich unser Straßennamen zum 01.01.2011 geändert hat.

Der neue Straßename lautet wie folgt:

1B, rue Gabriel Lippmann

L-5365 Munsbach

Bei Rückfragen können Sie sich gerne jederzeit melden.

Munsbach, den 10.11.2011.

Pierre Girardet.

Référence de publication: 2011162792/13.

(110188466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Scottish Holdings (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 164.801.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of November,

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglisten, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared,

Scottish Annuity & Life Insurance Company (Cayman) Ltd., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, and registered under number 82196;

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney substituted to him.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is Scottish Holdings (Luxembourg).

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 200,000 (two hundred thousand US Dollars) divided into 200,000 (two hundred thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, which are divided into the following classes of shares (the "Classes of Shares"):

- 20,000 (twenty thousand) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 20,000 (twenty thousand) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 20,000 (twenty thousand) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;
- 20,000 (twenty thousand) class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 20,000 (twenty thousand) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 20,000 (twenty thousand) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 20,000 (twenty thousand) class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 20,000 (twenty thousand) class H shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 20,000 (twenty thousand) class I shares (the "Class I Shares"), all subscribed and fully paid up; and
- 20,000 (twenty thousand) class J shares (the "Class J Shares"), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares (meaning all the issued shares from time to time in the share capital of the Company) shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law (as defined hereafter).

Any share premium of the Company shall be freely reimbursable. The accounting balance sheet item premium issuance may be reimbursed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company. The general meeting of shareholders of the Company may decide to allocate any amount out of the accounting balance sheet item premium issuance to the accounting balance sheet item legal reserve of the Company.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, provided that (i) any reduction in the share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of article 10 of the Articles; (ii) any

increase in the share capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of each Class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a Class of Shares into new Classes of Shares must result in each shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new Class of Shares resulting from the subdivision; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new Class of Shares must result in each shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new Class of Shares resulting from the combination or aggregation.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of Shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Any shareholder of the Company who subscribes to or otherwise acquires Shares must acquire a proportionate amount of each Class of Shares issued and then outstanding.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole Class of its own Shares followed by their immediate cancellation pursuant to the provisions of article 10 of the Articles, and notwithstanding any other provision herein, no shareholder shall sell or otherwise transfer its Shares of any Class of Shares to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring shareholder's proportionate interest in each other Class of Shares then held by the transferring Shareholder.

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of a Class of Shares, in whole but not in part, by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, provided however that the Company shall not at any time purchase and cancel the Class A Shares.

In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J Shares and ending with Class B Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as determined by the board of managers and approved by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, with respect to the Class of Shares to be redeemed, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Where:

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$

whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles;

"Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares; and

"Total Cancellation Amount" means the amount determined by the board of managers and approved by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, on the basis of the relevant interim accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the sole signature of a Luxembourg resident manager or the joint signature of a Luxembourg resident manager and any other manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by proxyholder not less than one-half of the total number of managers, unless there are less than three (3) managers in which case the quorum shall be all of the managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy,

which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st of each year and ends on December 31st of the same year.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Art. 20. Dividends. In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits after the allocation to the legal reserve if any as defined in article 19 of the Articles and from available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- first, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fiftyfive per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then,
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then,

- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then,

- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,

- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class J Shares) has been repurchased and cancelled in accordance with article 10 of the Articles hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class I Shares).

Art. 21. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends in compliance with the order of priority as described under article 20 of the Articles before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 22. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 23. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 24. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) proportionally to their ownership in the order of priority set out in article 20 of the Articles.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17 of the Articles, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

All the 200,000 (two hundred thousand) shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by Scottish Annuity & Life Insurance Company (Cayman) Ltd. named above, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 93,607,777.80 (ninety-three million six hundred and seven thousand seven hundred and seventy-seven US Dollars and eighty cents) to be allocated to the accounting balance sheet item premium issuance, freely available, as share premium up to the amount of USD 93,587,777.80 (ninety-three million five hundred and eighty-seven thousand seven hundred and seventy-seven US Dollars and eighty cents), and to a non-available accounting balance sheet item legal reserve, as legal reserve up to the amount of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars), the whole being fully paid up by way of a contribution in kind of the receivable it holds against Scottish Re (U.S.), Inc., a stock life insurance corporation organised under the laws of the State of Delaware (the "Receivable").

Evaluation

The value of the Receivable is set at USD 93,807,777.80 (ninety-three million eight hundred and seven thousand seven hundred and seventyseven US Dollars and eighty cents).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

Scottish Annuity & Life Insurance Company (Cayman) Ltd., contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) subject to the laws of the State of Delaware governing insurance corporation surplus receivables, the Receivable is certain, liquid and payable;
- (ii) it is the sole legal owner of the Receivable;
- (iii) subject to the laws of the State of Delaware governing insurance corporation surplus receivables, the Receivable is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Receivable is not the object of a dispute or claim;
- (v) the Receivable is freely transferable, with all the rights attached thereto;
- (vi) Scottish Re (U.S.), Inc., is duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware;
- (vii) to its knowledge, Scottish Re (U.S.), Inc., is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known as of the date hereof, which could lead to such court proceedings; and
- (viii) all formalities subsequent to the transfer of the Receivable required under any applicable law have been or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Founder's declaration

Scottish Annuity & Life Insurance Company (Cayman) Ltd., named above, represented as stated here-above, acknowledging having been previously informed of the extent of its liability, engaged as founding shareholder of the Company by reason of the contribution of the Receivable, expressly agree with the description of the Receivable, with its valuation, with the effective transfer of the Receivable, and confirm the validity of the subscription and payment.

The documentation relating to the true and unconditional transfer of the Receivable has been considered convincing and sufficient and the Receivable is therefore effectively implemented.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 7,000..

The contribution in kind is valued at EUR 680,906,000.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) - Mr. Daniel Ryan ROTH, born on December 19, 1972, in Kettering, Ohio, United States of America, residing at 2003 Dilworth Rd. East, Charlotte, North Carolina 28203, United States of America;

and

- Mr. Gregg Lawrence KLINGENBERG, born on October 5, 1969, in Fairfax, Virginia, United States of America, residing at 8027 Stonehaven Drive, Marvin, North Carolina 28173, United States of America;

are appointed as managers of the Company for an undetermined duration.

2) The registered office of the Company shall be established at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, known by the undersigned notary, by his name, surname, civil status and residence, the said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuvième jour de novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu,

Scottish Annuity & Life Insurance Company (Cayman) Ltd., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois des Iles Cayman, ayant son siège social au P.O. Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman et immatriculée sous le numéro 82196;

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employée, demeurant professionnellement à Junglister, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la « Société »).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Scottish Holdings (Luxembourg).

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 200.000,-USD (deux cent mille Dollars américains), divisé en 200.000 (deux cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,-USD (un Dollar américain) chacune et divisé en différentes classes de parts sociales (les «Classes de Parts Sociales») comme suit:

- 20,000 (vingt mille) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), entièrement souscrites et libérées;
- 20,000 (vingt mille) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), entièrement souscrites et libérées;
- 20,000 (vingt mille) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), entièrement souscrites et libérées;
- 20,000 (vingt mille) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), entièrement souscrites et libérées;
- 20,000 (vingt mille) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), entièrement souscrites et libérées;
- 20,000 (vingt mille) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), entièrement souscrites et libérées;
- 20,000 (vingt mille) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"), entièrement souscrites et libérées;
- 20,000 (vingt mille) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H"), entièrement souscrites et libérées;
- 20,000 (vingt mille) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"), entièrement souscrites et libérées; et
- 20,000 (vingt mille) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J"), entièrement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales (désignant l'ensemble des parts sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée) sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi (telle que définie ci-après).

Toute prime d'émission de la Société est librement remboursable. Le poste prime d'émission du bilan peut être remboursé par les associés suivant une résolution prise par l'assemblée générale des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société. L'assemblée générale des associés de la Société peut décider d'allouer au poste réserve légale du bilan tout montant du poste prime d'émission du bilan.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société à la condition que (i) toute réduction du capital soit permise conformément aux procédures de rachat et d'annulation de l'article 10 des Statuts; (ii) toute augmentation du capital social (a) doit être faite proportionnellement dans chaque Classe de Parts Sociales en circulation et (b) doit se traduire pour chaque associé par la détention d'une partie proportionnelle de chaque Classe de Parts Sociales en circulation; (iii) toute subdivision d'une Classe de Parts Sociales en nouvelles Classes de Parts Sociales doit se traduire pour chaque associé de l'ancienne Classe de Parts Sociales en une détention proportionnelle dans chaque nouvelle Classe de Parts Sociales ainsi subdivisée; et (iv) toute combinaison ou regroupement de Classes de Parts Sociales en une nouvelle Classe de Parts Sociales doit se traduire pour chacun des associés des anciennes Classes de Parts Sociales en une détention proportionnelle de la nouvelle Classe de Parts Sociales ainsi combinée.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de Parts Sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de Parts Sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Tout associé qui souscrit ou autrement acquiert des Parts Sociales doit acquérir un montant proportionnel de chaque Classe de Parts Sociales émises et en circulation.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une Classe entière de ses propres Parts Sociales suivi de leur annulation immédiate conformément à l'Article 10 des Statuts, et nonobstant toute autre disposition des présentes, aucun associé ne peut vendre ou autrement transférer ses Parts Sociales d'une Classe de Parts Sociales à toute personne, sans en même temps vendre ou transférer à une telle personne une quote-part proportionnelle dans chaque Classe de Parts Sociales alors détenues par l'associé cédant.

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Le capital social de la Société peut être réduit par rachat et annulation d'une Classe de Parts Sociales, entièrement et non en partie, par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, à condition toutefois que la Société ne rachète ou n'annule les Parts Sociales de Classe A.

Dans l'hypothèse de rachats et d'annulations d'une Classe entière de Parts Sociales, ces rachats et annulations se feront dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les Parts Sociales de Classe J et en terminant par les Parts Sociales de Classe B).

Dans le cadre d'une réduction du capital social effectuée par rachat et annulation d'une Classe entière de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales ont droit, au pro rata de leur détention, au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par le conseil de gérance et approuvé par une résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, concernant la Classe de Parts Sociales rachetée et les détenteurs de Classe de Parts Sociales rachetée et annulée reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe en question qu'ils détiennent et qui est annulée.

Etant précisé que:

«Montant Disponible» signifie la somme des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) augmentée de (i) toute réserve librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la prime d'émission) et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de Parts Sociales devant être annulée, mais réduite par (i) les pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toute somme devant être allouée à une réserve en application de la loi ou des Statuts, tels qu'apparaissant dans un état financier intérimaire (sans, pour éviter tout doute, tout double comptage) de sorte que: $AA = (NP+P+CR) - (L+LR)$.

Où:

AA = le Montant Disponible;

NP = bénéfice nets (incluant les bénéfices reportés);

P = toute prime d'émission librement distribuable (incluant la réserve de la prime d'émission);

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales devant être annulée;

L = les pertes (incluant les pertes reportées);

LR = toute somme devant être allouée à une réserve en application de la loi ou des Statuts.

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant déterminé par le conseil d'administration et approuvé par une résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société comme le montant total d'annulation au moment du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales, sur la base d'états financiers intermédiaires. Le Montant Total d'Annulation doit être inférieur ou égal à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales sauf résolution contraire de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société;

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation devant être appliqué à la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée par le nombre de Parts Sociales émises dans cette classe de Parts Sociales.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant résidant au Luxembourg ou par la signature d'un gérant résidant au Luxembourg et d'un autre gérant.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins la moitié des gérants sont présents en personne ou représentés, à moins qu'il y ait moins de trois (3) managers, dans ce cas le quorum sera la totalité des managers.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 20. Dividendes. Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir de bénéfices nets après l'allocation de la réserve légale le cas échéant, tel que défini dans l'article 19 des Statuts, et des bénéfices non distribués, le montant destiné à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- tout d'abord, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule soixante pour cent (0.60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0.55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante pour cent (0.50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0.45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante pour cent (0.40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente-cinq pour cent (0.35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente pour cent (0.30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe I auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt pour cent (0.20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe J auront droit de recevoir le restant de la distribution de dividendes.

Si l'intégralité de la dernière Classe de Parts Sociales (par ordre alphabétique, par exemple, initialement les Parts Sociales de classe J) a été annulée au moment de la distribution, à la suite de son remboursement conformément aux dispositions de l'article 10 des Statuts, la portion restante du dividende à distribuer devra alors être allouée à la dernière Classe de Parts Sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, initialement, les Parts Sociales de Classe I).

Art. 21. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires, suivant l'ordre de priorité décrit à l'article 20 des Statuts, avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 22. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 23. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 24. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes dettes et charges, y compris les dépenses relatives à la liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent et dans l'ordre de priorité prévu à l'article 20 des Statuts.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 200.000 (deux cent mille) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par Scottish Annuity & Life Insurance Company (Cayman) Ltd., prénommée, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 93.607.777,80 USD (quatre-vingt-treize million six cent sept mille sept cent soixante-dix-sept Dollars américains et quatre-vingt centimes) devant être allouée au poste prime d'émission du bilan, en tant que prime d'émission librement disponible à hauteur d'un montant de 93.587.777,80 USD (quatre-vingt-treize million cinq cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-dix-sept Dollars américains et quatre-vingt centimes), et au poste réserve légale du bilan, en tant que réserve légale non disponible à hauteur de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains), l'ensemble étant intégralement libéré au moyen d'un apport en nature consistant en une créance que Scottish Annuity & Life Insurance Company (Cayman) Ltd. détient sur Scottish Re (U.S.), Inc., une société d'assurance-vie de droit de l'Etat du Delaware (la «Créance»).

Evaluation

La valeur de la Créance a été fixée à 93.807.777,80 USD (quatre-vingt-treize million huit cent sept mille sept cent soixante-dix-sept Dollars américains et quatre-vingt centimes).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

Scottish Annuity & Life Insurance Company (Cayman) Ltd., apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) sous réserve des lois de l'Etat du Delaware applicables aux créances des sociétés d'assurance, la Créance est certaine, liquide et exigible;
- (ii) il est le seul propriétaire de la Créance;
- (iii) sous réserve des lois de l'Etat du Delaware applicables aux créances des sociétés d'assurance, la Créance est libre de toute charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés;
- (vi) Scottish Re (U.S.), Inc., est dûment incorporée et valablement existante selon les lois de l'Etat du Delaware.
- (vii) à sa connaissance, Scottish Re (U.S.), Inc; ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni circonstance connue à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires; et
- (viii) toutes les formalités subséquentes au transfert de la Créance requises par toute loi applicable seront menées à bien afin que l'Apport soit opposable à l'égard de tous tiers et en tout lieu.

Reconnaissance de l'associé fondateur

Scottish Annuity & Life Insurance Company (Cayman) Ltd., prénommée, représentée comme décrit ci-dessus, reconnaît avoir été préalablement informée de l'étendue de sa responsabilité, engagée en tant qu'associé fondateur de la Société en raison de l'apport de la Créance, et confirme expressément son accord avec la description de la Créance, son évaluation, et son transfert effectif, ainsi que la validité des souscriptions et des paiements.

La documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle de la Créance a été considérée comme convaincante et suffisante et en conséquence la Créance est effectivement réalisée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 7.000,-EUR.

L'apport en nature a été évalué à 680.906.000,-EUR

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) - M. Daniel Ryan ROTH, né le 19 Décembre 1972 à Kettering, Ohio, USA, et résidant à 2003 Dilworth Rd. East, Charlotte, North Carolina 28203, USA; et

- M. Gregg Lawrence KLINGENBERG, né le 5 Octobre 1969 à Fairfax, Virginia, USA, résidant à 8027 Stonehaven Drive, Marvin, North Carolina 28173, USA;

sont nommés gérants de la Société pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant, par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 novembre 2011. Relation GRE/2011/4062. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160615/689.

(110187020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Suncoast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 89.986.

Les actionnaires constatent que Géraldine Schmit, administrateur, a transféré son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Lors de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 14 novembre 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1) révocation de Violène Rosati, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

2) révocation de Fabio Mazzoni, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

3) nomination de José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

4) nomination de Ronald Chamielec, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

5) révocation de la société A&C MANAGEMENT SERVICES Société à responsabilité limitée, avec siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, du mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

6) nomination de Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

7) renouvellement du mandat de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, administrateur, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

8) décision de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161934/33.

(110188462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Opera Masters SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.895.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161846/11.

(110188236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

P 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 143.423.

Die Bilanz am 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 24. November 2011.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Alain Nati / Holger Emmel

Référence de publication: 2011161850/12.

(110188145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Parquet Böhm S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 10, Op Huefdreisch.

R.C.S. Luxembourg B 30.074.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dillingen, le 28.11.2011.

Pour Parquet Böhm S.à r.l.

STLU Steuerberatungsgesellschaft mbH

Friedrich-Ebert-Straße 40 - 66763 Dillingen

Signature

Référence de publication: 2011161857/14.

(110188233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Vestar CCS 3 S.àrl., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.313.

Il résulte des résolutions de l'Associé en date du 18 novembre 2011 de la société Vestar CCS 3 S.à r.l. que l'actionnaire a pris la décision suivante:

1. Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} juillet 2010:

Monsieur Steven Della Rocca, né le 17 mars 1955, à New York, aux Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse privé 860 Pequot Ave, Southport, CT 06890, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vestar CCS 3 S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2011162915/17.

(110188603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Hoffmann Wohndesign und Baugestaltung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6475 Echternach, 20, Rabatt.
R.C.S. Luxembourg B 164.854.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend elf, den siebzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Martin HOFFMANN, Tischlermeister, wohnhaft in D-54636 Brecht, Wiesenstrasse 10.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Hoffmann Wohndesign und Baugestaltung S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck:

- den Einbau von Fenstern, Türen etc.;
- Montage- und Wartungsarbeiten sowie Aussenschreinerarbeiten;
- das Verlegen von Bodenbelägen;
- den Trockenausbau,
- der Handel mit Türen, Möbeln etc.,
- der Innenausbau, sowie;
- die Lieferung und Montage von Inneneinrichtungen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch Herrn Martin HOFFMANN, Tischlermeister, wohnhaft in D54636 Brecht, Wiesenstrasse 10, übernommen wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse gefasst: a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt: Herr Martin HOFFMANN, Tischlermeister, wohnhaft in D-54636 Brecht, Wiesenstrasse 10.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6475 Echternach, 20, Rabatt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. HOFFMANN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 novembre 2011. Relation: ECH/2011/2017. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 28. November 2011.

Référence de publication: 2011161647/112.

(110188077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Rahmqvist International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.122.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND ELEVEN, ON THE SEVENTEENTH DAY OF NOVEMBER.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held the Extraordinary General Shareholders' Meeting of the company "Rahmqvist International S.A." a "société anonyme" with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 147.122 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg) on Juni 18th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1507 of August 5th, 2009. The articles of incorporation have not been amended since.

The meeting is opened and presided over by Fantine Jeannon, employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mia Voss, employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Jean Barret, employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to have the Company dissolved;
2. Decision to proceed with the company's liquidation;
3. Discharge the Board of Directors and of the auditor for the period from December 31st, 2010 till the date of the present meeting;
4. Appointment of one Liquidator and specification of its powers;
5. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list, the shares representing the whole share capital of the Company are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

The General Meeting grants full discharge to the members of the Board of Directors and of the auditor for the period from December 31st, 2010 till the date of the present meeting.

Third resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Meeting decides to appoint as liquidator:

Read S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri (RCS Luxembourg N° B 45.083).

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,000.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'AN DEUX MIL ONZE, LE DIX-SEPTIEME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «Rahmqvist International S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro B 147.122 constituée en date du 18 juin 2009 janvier 2004 suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1507 du 5 août 2009. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Fantine Jeannon, salarié, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Mia Voss, salariée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Jean Barret, Salarié, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Décision sur la dissolution de la société.
- 2.- Décision de procéder à la liquidation de la société.
- 3.- Décharge au conseil d'administration et commissaire aux comptes en fonction pour la période depuis le 31 décembre 2010 au jour de l'assemble.
- 4.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 5.- Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge complète aux membres du Conseil d'Administration et commissaires aux comptes pour le période du 31 décembre 2011 à la date de la présente assemblée.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Read S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri (RCS Luxembourg N° B 45.083),

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. JEANNON, M. VOSS, J. BARRET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 novembre 2011. Relation: RED/2011/2462. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 novembre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011161893/145.

(110188005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Vestar CCS 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.307.

Il résulte des résolutions de l'Associé en date du 18 novembre 2011 de la société Vestar CCS 4 S.à r.l. que l'actionnaire a pris la décision suivante:

1. Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} juillet 2010:

Monsieur Steven Della Rocca, né le 17 mars 1955, à New York, aux Etats-Unis d'Amerique, ayant pour adresse privé 860 Pequot Ave, Southport, CT 06890, Etats-Unis d'Amerique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vestar CCS 4 S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2011162916/17.

(110188605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

HA-K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 146.149.

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "HA-K S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg N° B 146.149, ayant son siège social à 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, constituée par acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster, en date du 7 mai 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1117 du 5 juin 2009, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Jean Seckler en date du 13 octobre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2191 du 10 novembre 2009 et en date du 26 février 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 770 du 13 avril 2010 (la Société).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme Secrétaire et l'assemblée élit comme Scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les associés représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, qui sera signée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Décision de créer des catégories de gérants, notamment des gérants de catégorie A et de catégorie B et désignation du gérant unique actuel de la Société en tant que gérant de catégorie A de la Société;

3. Nomination avec effet immédiat de M. Olivier Dedobbeleer en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée et de M. Flavio Amadò en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée;

4. Changement, entre autres, de la représentation de la Société et en conséquence modification de l'article 9 des statuts de la Société;

5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représenté à la présente assemblée, l'assemblée décide de renoncer aux convocations, l'/les associé(s) représenté(s) se considérant comme dûment convoqué(s) et déclare(nt) avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel lui/leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer des catégories de gérants, notamment des gérants de catégorie A et de catégorie B et de désigner le gérant unique actuel de la Société en tant que gérant de catégorie A de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes au Conseil de Gérance pour une durée indéterminée:

Monsieur Olivier DEDOBBELEER, employé privé, né le 9 avril 1983 à Namur (Belgique), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, gérant de catégorie A;

Monsieur Flavio AMADÒ, avocat, né le 19 octobre 1970 à Sorengo (Suisse), résident à CH-6943 Comano (Suisse), gérant de catégorie B.

En conséquence, le Conseil de Gérance sera composé de la manière suivante:

Monsieur Francesco ABBRUZZESE, résident professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, gérant de catégorie A;

Monsieur Olivier DEDOBBELEER, résident professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, gérant de catégorie A;

Monsieur Flavio AMADÒ, résident à CH-6943 Comano (Suisse), gérant de catégorie B.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier, entre autres, la représentation de la Société et de modifier en conséquence l'article 9 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale. L'assemblée générale détermine également le nombre de gérants (qui ne peut être supérieur à trois), leur rémunération et la durée de leur mandat. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'assemblée générale.

Si plusieurs gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le conseil de gérance.

Si la Société est administrée par un conseil de gérance, chaque gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

Le conseil de gérance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance, des résolutions passées en assemblée générale ou des résolutions passées par l'associé unique. Le président préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, les autres gérants nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance est donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée et, concernant toute Matière Réservée (telle que définie ci-dessous) au moins un gérant de catégorie A et au moins un gérant de catégorie B est présent et/ou représenté. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux gérants au moins soient présents à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents et/ou représentés sous réserve qu'une résolution concernant toute Matière Réservée ne sera pas valablement prise sans être approuvée par au moins un gérant de catégorie A et au moins un gérant de catégorie B.

Au cas où lors d'une réunion il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil de gérance qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du conseil de gérance peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

Les résolutions prises par le gérant unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président ou un membre du conseil de gérance qui en aura assumé la présidence ou par tous les gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le gérant unique sont signés par le gérant unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président, deux gérants ou le gérant unique (le cas échéant).

Le conseil de gérance ou, le cas échéant, le gérant unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil de gérance ou, le cas échéant, du gérant unique.

Le conseil de gérance peut nommer un délégué à la gestion journalière, associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le conseil de gérance peut nommer une personne, associé ou non, gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le conseil de gérance est aussi autorisé à nommer une personne, gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux gérants de catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B et (ii) le cas échéant, la signature du gérant unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance ou par le gérant unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet.

Envers les tiers et pour les matières suivantes (les Matières Réservées), la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B:

La vente, la donation, l'échange, assignation fiduciaire et mise en garantie de tout immeuble détenu par la Société.

Le gérant de catégorie B n'encourt aucune responsabilité pour des décisions concernant des Matières Réservées prises sans son accord. La Société indemniserà le gérant de catégorie B et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses qu'il aura raisonnablement encourues en rapport avec tout(e) action, procès ou procédure dans (lequel)laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un gérant ou dirigeant de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté pour les affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas de règlement amiable, l'indemnisation sera seulement réglée pour les affaires couvertes par le règlement amiable et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller établissant que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses obligations de la manière susvisée. Le droit d'indemnisation susmentionné n'exclut pas tous autres droits auxquels il pourrait prétendre.

Le(s) gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50608. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161649/163.

(110188086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Prado Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 100.650.

DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société ORTIS ASSETS LTD, ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, Republic of Seychelles, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 3 novembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société PRADO INVESTISSEMENT S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 26 avril 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 670 du 30 juin 2004. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors;

- que le capital social de la société PRADO INVESTISSEMENT S.A. s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100) chacune, entièrement libérées;

- que ORTIS ASSETS LTD, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 septembre 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 septembre 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. LOUTSCH, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, Le 15 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50596. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161884/57.

(110188284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Salveo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 145.379.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 novembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011161915/11.

(110188355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Transcom WorldWide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Luxembourg, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 59.528.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011161959/12.

(110188522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Eburon S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 155.775.

Résolutions prises lors du conseil d'administration du 03 octobre 2011:

- Le siège de la société a été transféré au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen avec effet au 3 octobre 2011.
- L'adresse des administrateurs a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, Ingrid Hoolants, née le 28/11/1968 à Vilvorde (Belgique) et Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542 a été également modifiée. Leur adresse exacte est fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.
- L'adresse professionnelle de Madame Maryse Mouton, la représentante permanente de la société a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.
- L'adresse professionnelle de Madame Ingrid Hoolants, la représentante permanente de la société Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163205/19.

(110189133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

LRC Install Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5407 Bous, 9A, Montée des Vignes.

R.C.S. Luxembourg B 164.865.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société par actions simplifiée de droit français "LRC DEVELOPPEMENT", établie et ayant son siège social à F-57685 Augny, 24, rue du Bois d'Orly (France), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Tribunal d'Instance de Metz sous le numéro B 528 440 829,

ici dûment représentée par son président du conseil d'administration, Monsieur Francis LANGOUREAUX, gérant de société, né à Chalon-sur-Saône (France), le 10 octobre 1972, demeurant à F-57360 Amnéville les Thermes, 26, rue du Général Patton.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet – Durée – Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "LRC INSTALL SARL", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet toutes activités se rapportant au commerce de biens d'équipements et de décorations, y compris la fourniture de prestations connexes. La société pourra également intervenir en qualité d'intermédiaire dans des opérations commerciales ou agir en qualité d'agent commercial.

La Société a, en outre, pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La Société a en outre pour objet l'acquisition et la vente d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines immobiliers uniquement pour son propre compte.

La Société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les oeuvres littéraires et artistiques et les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

La Société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Bous (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "LRC DEVELOPPEMENT", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros

(12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-5407 Bous, 9A, Montée des Vignes.
2. Les personnes suivant sont nommées aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Daniel RAMAZZOTTI, gérant de société, né à Moyeuve Grande (France), le 9 avril 1977, demeurant à F-57360 Amnéville les Thermes, 5, Impasse du Général de Lassalle, et
 - Monsieur Francis LANGOUREAUX, gérant de société, né à Chalon-sur-Saône (France), le 10 octobre 1972, demeurant à F-57360 Amnéville les Thermes, 26, rue du Général Patton.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de chaque gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. LANGOUREAUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 novembre 2011. LAC/2011/51981. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161793/133.

(110188521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

ZapHolding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 162.278.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161990/10.

(110188585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

A.C. Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 55.238.

L'associé unique a pris en date du 3 novembre 2011 les résolutions suivantes:

- le transfert du siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alain COUPE

Gérant

Référence de publication: 2011162788/12.

(110188463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.
